

## **PRIORITES DES PRIORITES DE LA REGION EST**

### **Pilier n°1 : Participation**

**Les problèmes concernant la participation des femmes dans les instances de prise de décision touchent à plusieurs aspects notamment :**

- **La sous représentation des femmes dans les postes électifs et non électifs** : dans toutes les provinces, les participants ont montré cette sous représentation des femmes dans les institutions élues :  
Au niveau collinaire (11 femmes chefs de colline pour Cankuzo, 14 femmes chefs de collines pour Rutana et 11 chefs de collines pour Ruyigi.  
Au niveau communal (2 femmes administrateurs pour Cankuzo, 2 femmes administrateurs pour Ruyigi et 2 femmes administrateurs pour Rutana) et 30% de femmes au niveau des conseils communaux.

**Dans les postes non électifs**, dans les 3 provinces, très peu de femmes dans les postes de directeurs et inspecteurs dans les secteurs de la santé, l'éducation, l'agriculture, conseiller de gouverneur, .... Malgré qu'il y ait beaucoup de femmes ayant la formation et le niveau requis pour ces responsabilités

#### **Pas de femmes dans les états major des partis politiques**

: malgré que le quota de 30% soit exigé dans la prise en compte du genre dans la loi sur les partis politiques, dans la région Est, aucune femme dans les organes des partis politiques

**La liste bloquée des candidats** présentée par les partis politiques : ce mécanisme constitue un grand blocage conséquent à la non représentation des femmes dans les états major des partis politiques et du quota discriminatoire de 30% institué dans la constitution post transition

**Le quota d'au moins 30%** constitue pour les partis politiques un plafond de verre. La représentation des femmes ne dépasse pas le plafond de 30% vu le positionnement des femmes sur la liste électorale

**La non application des textes internationaux** en matière de promotion des droits politiques et civils des femmes ratifiés par le Burundi

#### **La connaissance insuffisante des droits par les femmes et les hommes**

Recommandations à ONU

- Le renforcement de capacités des femmes sur leurs droits civils et politiques et devoirs ;
- La formation sur les procédures électorales (code électoral, opérations de la CENI...) et l'éducation civique;

- Information sur les institutions et leur rôle dans la promotion des droits des femmes ;
- Prise en compte de la parité homme et femme dans la constitution en révision et particulièrement sur les listes électorales
- Intégration dans la constitution l'égalité des hommes et des femmes dans les postes de nomination/ postes non électifs
- Constitution d'une liste zébrée/alternance des candidats pendant les élections de 2015
  
- **Pilier n°2 : Prévention**

Les participants ont montré que la paix reste fragile dans les communautés. Des tensions liées aux conflits fonciers provoquent l'insécurité dans les ménages et des violences économiques particulièrement sur les femmes. La non application des lois existantes constitue un handicap majeur pour parer aux conflits communautaires et à la consolidation de la paix.

#### **Recommandations à ONU**

- Renforcer les capacités des femmes et d'autres acteurs politiques et administratifs en matière de consolidation de la paix et dans la prévention des conflits.
- Prise en compte des priorités genre dans les comités de sécurité en y incluant également les femmes membres des organisations de la société civile
- Organiser des cadres de formation et d'information sur la stratégie nationale de sécurité, suivre et évaluer la mise sa mise en application
- Organiser des cadres de dialogue au niveau local entre les femmes et les organes d'administration, de sécurité et de justice.
- Appui financier aux organisations de la société civile pour développer des plans locaux de désarmement et réintégration sociale des personnes affectées par les conflits
- Suivre la mise en œuvre de différentes stratégies de consolidation de la paix

#### **Pilier n°3 : Protection**

Les participants des trois provinces ont souligné les violences récurrentes à l'égard des filles et des femmes. Des exemples fragrants de tuerie, de violences sexuelles, de concubinage et unions illégales dans les différentes communes ont été cités. Comme illustration, 1 femme tuée par son mari à Bukemba, une femme tuée à Musongati et le trafic sexuel des filles de 12 ans vers la Tanzanie (colline Shanga). L'impunité, la corruption constituent des handicaps pour la protection des droits humains des femmes.

#### **Recommandations à ONU**

- Appui financier aux CDFC et OSC pour la prise en charge des victimes des VBG ;
- Plaider pour la mise en place d'une loi spécifique sur les VBG, une fois votée, la vulgariser et veiller à sa mise en application ;
- Mettre en place des centres de prise en charge des victimes dans toutes les provinces du pays (à l'image du Centre HUMURA).
- Renforcer les capacités des acteurs de la société civile sur la veille citoyenne en matière de protection des droits humains des femmes

#### **Pilier n°4 : relèvement économique**

Les participants ont souligné les questions de féminisation de la pauvreté dans toutes les provinces. Le non accès aux moyens de production tels que la terre et le crédit handicape l'épanouissement économique des femmes. Les femmes n'ont pas accès et contrôle aux ressources familiales. Les femmes n'ont pas accès aux services des micro finances ni de garantie pour accéder aux crédits.

#### **Recommandations**

- Etendre le fonds pour l'autonomisation économique des femmes, initié par le Ministère du Genre avec l'appui de l'ONU femmes sur toutes les provinces du pays afin de desservir beaucoup de bénéficiaires
- Mettre en place une politique nationale d'épargne et de crédit pour inciter la population féminine à accéder aux services des microfinances
- Former les femmes sur les techniques d'Epargne et de crédit